



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 89036

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nocivité de l'exposition dans les cabines à UV, et sur l'avenir des professionnels de ce secteur. En effet, le 15 juillet 2015, le Sénat dans le cadre des discussions de la commission du développement durable sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé, a adopté un amendement de M. le sénateur rapporteur Jean-François Longeot, interdisant purement et simplement les cabines UV. Selon lui une seule exposition en cabine avant l'âge de 35 ans constitue un sur-risque de développer un cancer de la peau de 59 %. Le nombre de mélanomes aurait ainsi triplé entre 1980 et 2005 en France. Suite au vote de cet amendement, la Confédération nationale artisanale des instituts de beauté a alerté les pouvoirs publics sur les enjeux d'une telle décision. Selon elle, l'activité à visée esthétique de bronzage en cabine a fait déjà l'objet de nombreuses réglementations successives en France, parmi les plus rigoureuses en Europe. De plus, la réglementation européenne s'est jusqu'à présent alignée sur la position française pour la plupart des points. Selon la Confédération, ce sont 10 000 établissements avec près de 22 000 salariés qualifiés à travers tout le pays, qui génèrent un chiffre d'affaires de 231 millions d'euros, qui risquent d'être mis en péril. Les professionnels du secteur refusent l'arrêt total de leur activité sans une période de transition, sans une aide à une reconversion et font des propositions pour l'évolution de leur activité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les dernières données scientifiques dont le ministère de la santé dispose concernant la nocivité de l'exposition dans les cabines à UV. Si celles-ci confirment les chiffres avancés dans l'amendement adopté, il se demande quelle est sa position sur ce sujet, en sachant que l'avenir de tout un secteur est en danger.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89036

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7101

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)